

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Concert bar les Archives

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

Vu la demande

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'un concert pour le bar les Archives, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit parking Rue des Familiers au-dessous des Vitraux de l'Eglise Saint Just.

Le 08 août 2026 de 18h30 à 23h00

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée à la diligence du permissionnaire, portera ses dispositions à la connaissance des usagers.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Gendarmerie Nationale
La Police Municipale,
Les Services Techniques.

ARBOIS, le 06 août 2026

Madame La Maire

Valérie DEPIERRE

